

L' Abeille.

VOL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 31 MAI, 1849.

No. 36.

L'ANE JOUEUR DE FLUTE.

Ma muse bien discrète
Veut rimer bien ou mal
Un conté original
Qui lui revient en tête,
Par hasard.

Sur l'herbe d'un grand pré,
Voisin de mon village,
Un baudet du bel âge
S'était un peu vauté,
Par hasard.

Il y vit une flûte,
Qu'en regagnant sa hutte,
Un berger, l'autre soir,
Avait là laissé choir,
Par hasard.

L'âne s'approche et flairer
Au bec de l'instrument;
Puis, ne sachant qu'en faire,
Il le laisse en soufflant,
Par hasard.

Comme de la pécore
L'haleine à plein donna
Dans le tuyau sonore,
La flûte raisonna
Par hasard.

« Quels sons ! dit la bourrique,
Quels maîtres de musique
N'en seraient ébahis,
S'ils nous avaient ouïs,
Par hasard. »

Ne faut qu'on s'émerveille,
Si, sans règle et souvent,
Un âne à courte oreille
Fait un heureux écart,
Par hasard.

VIARTE.

VIE DE MAHOMET

Mr. le Rédacteur,

Depuis environ douze siècles, un homme célèbre par ses entreprises, ses succès et ses crimes, fait la loi à plus de soixante millions d'âmes. Son règne est celui d'un despote ; et cependant, les victimes qu'il immole à sa volonté capricieuse, l'aiment, le chérissent, et lui disent respectueusement : « Vous êtes le prophète du Seigneur ! »

Fort de la double mission d'éprouver la fidélité des enfans de l'Église de Dieu, et d'être, en même temps, l'instrument de la vengeance céleste, cet homme fit des choses extraordinaires, à peine croyables. Mais, quel est donc cet homme ? Tournez, lecteurs, vos regards vers l'Arabie, et la Turquie ; considérez sous quelle oppression, dans quelle servitude gémit le peuple, et vous verrez que je veux vous parler de Mahomet. Cet homme, en effet, pour être mort depuis long-temps, n'est certainement pas indigne de notre

attention, et mérite que l'on connaisse son histoire ; car il est encore célèbre, et le sera dans tous les temps.

Mahomet, ou suivant la prononciation arabe Mohammed, naquit à La Mecque, ville célèbre de l'Arabie dont elle est la capitale, en l'an de Jésus-Christ cinq-cent-soixante-douze, la quarante deuxième année du règne de Chosroës, roi de Perse, et la quatrième du règne de Justin-le-jeune, empereur grec. Son père, d'origine arabe, et cultivateur de profession, se nommait Abdallah, et sa mère Aménach ; tous deux descendaient de Kélah, dont les ancêtres, suivant les chronologies arabes, remontent, en droite ligne, à Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar. Cette grande famille, à laquelle appartenait Mahomet, composait la tribu des Kosraïchites, qui était la plus illustre, la plus ancienne et la plus puissante de toutes celles qui habitaient alors l'Arabie.

Cependant, malgré cette prétendue illustre origine de Mahomet, la mort d'Abdallah, son père, le laissa bientôt dans une profonde misère ; et pour comble de malheur, à huit ans, il perdit sa mère. Dès lors, commença pour le jeune orphelin, une vie pleine de trouble ; car son grand-père, Abdal-Motaleb, qui l'avait retiré chez lui, étant venu à mourir, il fut contraint d'entrer à treize ans dans le commerce, profession nécessaire à la Mecque, à cause de la stérilité du lieu. Comme on peut le penser, il ne pouvait, à cet âge, faire tout par lui-même ; mais au moins, il apprit à conduire les affaires, à inventer quelques ruses, et, en cela, comme on le verra par la suite, il devint supérieur à tous ses maîtres. D'ailleurs, ce ne fut pas le seul avantage, (si toute fois l'on peut donner ce nom à la fourberie) qu'il retira de bonne heure de sa profession ; il lui fallut aussi voyager en Syrie, et surtout à Bostra, où il se procura l'amitié d'un moine nestorien, nommé Bohaira, et appelé Sergius par les Chrétiens : la suite fera voir combien cette amitié lui fut utile.

Enfin un dernier avantage que lui procura ce commerce, fut qu'il lui gagna l'amitié de Kadidja, riche veuve, qui, apprenant avec quelle adresse il conduisait ses affaires, et celles de son oncle Abou-taleb, le chargea du soin de son négoce ; et, comme l'habileté dont il avait fait preuve dans maintes autres circonstances, ne lui fit point défaut, il plut tellement à

la veuve, que, bien qu'agée de quarante-deux ans, elle l'épousa. De leur union, naquirent huit enfans, dont quatre fils qui moururent tous en bas âge, et quatre filles, dont l'ainée, Fatime, épousa Ali, fils d'Abou-Taleb ; Zénaïb et Rokâïa épousèrent Othman. La quatrième, Om-Colthoum, se maria avec un grand, dont le nom est resté inconnu.

Des mariages aussi avantageux [car Ali et Othman étaient les principaux des Kosraïchites], étaient bien propres à faire concevoir les plus grands projets à un ambitieux ; aussi peut-on dire avec certitude que dès lors Mahomet aspira à la souveraineté de sa patrie. Mais pour y parvenir, le chemin était glissant ; et son obscurité personnelle, jointe à l'amour que chaque tribu avait pour son indépendance, le rendait plus difficile encore et semblait devoir être un obstacle insurmontable à l'exécution de ses desseins. Que fit alors Mahomet ? Il considéra soigneusement les diverses routes qu'il pourrait suivre ; mais nulle ne lui parut offrir plus de chances de succès que l'établissement d'un nouveau culte, et dès lors, il prépara en secret les moyens les plus propres à séduire les esprits faibles. D'abord, avant de se montrer au grand jour, cet imposteur, pour se concilier l'estime et la confiance de ses concitoyens, affecta une vie austère et retirée. Tous les matins, il se rendait à une grotte de la montagne Héra, près de La Mecque, et, à son retour, il entretenait Kadidja des visions et des relations qu'il disait avoir eues, l'assurant que l'ange Gabriel lui apparaissait souvent, et qu'un jour, *en une minute*, il avait eu avec lui dix-mille conversations. Dix-mille conversations en une minute, c'est beaucoup ! mais enfin . . . c'est un mystère Musulman.

Comme on peut le penser, de tels récits furent regardés comme des fables, et Mahomet eut la douleur de voir son épouse le traiter de visionnaire et d'imposteur ; cependant, un homme qui sait faire face aux circonstances, il ne se découragea point, et Kadidja voyant que ces visions arrivaient tous les jours, et que son époux les lui racontait avec un enthousiasme toujours croissant, finit par y croire, et fut la première qui partagea les erreurs de Mahomet. Peu après, Ali, puis Abou-Bécere, qui, dans la suite

devint beau-père du prophète et son successeur au Califat, embrassèrent la nouvelle doctrine; au bout de deux mois, tous les principaux d'entre les Kosraïchites s'y convertirent aussi. Alors Mahomet, qui jusqu'alors avait dogmatisé en secret, se voyant soutenu de si puissants sectateurs, se mit à prêcher publiquement à La Mecque, et se dit hautement envoyé de Dieu pour annoncer la vérité aux hommes. Il était alors âgé de quarante-quatre ans. (an de J.C.620.)

Les deux articles fondamentaux de sa doctrine étaient l'unité de Dieu, et l'apostolat de Mahomet, et tous deux se trouvaient renfermés dans cette profession de foi si célèbre des Musulmans "La Alah illa Allah : va Mohammed rasoul Allah : " c'est-à-dire : il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Par cette profession de foi, Mahomet enseignait que ceux qui donnent à Dieu un fils, ou qui adorent des déesses, sont des impies et des gens détestables; il attaquait donc par là directement le christianisme sur la filiation divine de Jésus-Christ, et le Paganisme des Arabes, dont les principales divinités étaient du sexe féminin. A ces deux articles fondamentaux, il en joignit cinq autres de pratique savoir : la purification, la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage; ce qui nous fait voir que le prophète ne rejetait pas les bonnes œuvres.

(à continuer.)

L'ABBILLE.

QUÉBEC, 31 MAI, 1849.

Nous allons continuer les remarques commencées dans notre dernière feuille sur la lecture en général.

Il faut lire avec attention, c'est-à-dire, entendre non seulement ce qu'on lit, ce qui est affirmé ou nié dans chaque proposition, mais encore considérer la force et l'étendue de tout ce qui est dit, l'enchaînement des idées et leur rapport entre elles, voir l'ordre et la suite des raisonnements, prendre garde à la netteté et à l'exactitude de leur liaison, et bien examiner les fondements sur lesquels ils sont établis; en un mot, remarquer l'harmonie et la construction des phrases, certaines expressions, certains tours qui frappent et qui plaisent. A moins d'observer tout ceci, on ne peut retirer presque aucun fruit de ses lectures, ni même ressentir les beautés qu'elles présentent, et goûter tout le plaisir qu'on y trouverait autrement.

Mais ce n'est pas assez de lire avec attention, il faut encore réfléchir sur ce qu'on lit, c'est-à-dire accoutumer son esprit à se pénétrer des objets qu'il rencontre, &c...

Parmi les règles que l'on peut proposer

pour cela, la plus générale est celle qui prescrit de réduire ou développer, selon que la nature des choses l'exige, ce que la lecture offre de plus intéressant

Réduire, c'est rassembler en peu de mots la substance de ce qu'on vient de lire; par exemple, vous venez de parcourir un fait développé que vous voulez réduire; considérez-en attentivement le commencement, les progrès et la fin, et, après avoir distingué ces trois temps, attachez-vous à saisir les circonstances particulières de chaque division, en les considérant surtout relativement au but que l'auteur s'est proposé, ou relativement aux conséquences que vous voulez en retirer pour votre propre usage.

Développer ce qu'on lit, c'est, dit l'Abbé Gérard, en rechercher avec soin le véritable sens, le fixer d'une manière exacte, et l'exposer aussi clairement qu'il est possible; c'est en distinguer d'avantage les parties principales, les exposer sous un nouveau jour, faire ressortir par des traits plus marqués ce qui nous paraît trop obscur ou traité trop légèrement, c'est suppléer à ce qui a été omis, et faire en sorte que l'esprit n'ait plus rien à désirer sur l'objet important que la lecture lui présente". Le développement a surtout lieu lorsque les matières ne sont qu'effleurées, lorsqu'elles ne sont pas présentées dans tout leur jour, qu'elles ne sont pas suffisamment approfondies; lorsque l'auteur n'a pas prouvé la question principale d'une manière aussi claire qu'il aurait pu le faire.

Le Missisipi est extraordinairement gonflé: il a rompu ses digues en plusieurs endroits et l'inondation, qui a déjà envahi une immense étendue de prairies, menace également la Nouvelle-Orléans.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

- A. Lindsay, en amplification.
H. Larue, en version grecque.
A. Dugal, en vers.

SECONDE.

- C. Legaré, en thème.

TROISIÈME.

- J. Villeneuve, en vers.

CINQUIÈME.

- Elz. Taschereau, en version.

SEPTIÈME.

- A. Trudelle, }
P. Audet, } en explication
J. Martel, }
E. Rouleau, }

HUITIÈME.

- M. Giroux, en thème.
Cl. Bélanger, en français

Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur,

Le gouverneur a répondu à l'adresse

de la Chambre sur le changement du siège du Gouvernement, qu'elle recevait toute son attention, mais qu'il ne fallait pas se prononcer à la légère sur une question aussi sérieuse, ni se laisser influencer par des raisons qui peuvent prêter une apparence de nécessité temporaire à ce changement.

Le Conseil Législatif a adopté les bills pour incorporer les Archevêques et Evêques du B.C., les Sœurs de la charité de Bytown ainsi que les Pères Oblats. Il a aussi adopté une résolution contre les parlements alternatifs de Québec et de Toronto.

Une chaude discussion a eu lieu, le 25 courant, à la Chambre d'Assemblée, sur une motion de M. Christie tendant à réduire tous les salaires au dessus de £500. Cette motion, qui ne devait avoir effet qu'à la prochaine session, a été rejetée.

Mardi la Chambre a adopté une série de résolutions sur la réforme postale. Le bill qui a été présenté, d'après ces résolutions, établit un tarif uniforme de 3 deniers courants dans toute l'étendue de l'Amérique Britannique du Nord, et donne droit au Gouverneur en conseil de s'entendre avec le Gouvernement Impérial et les Gouvernements des autres provinces pour l'établissement de ce tarif.

La Chambre n'a pas siégé le 28, à cause des funérailles de Sir B. d'Urbain, décédé subitement Samedi. C'est le général Rowan qui lui succède.

Parmi les allocations d'argent votées par la Chambre se trouvent £250 pour aider Mr. Garneau à continuer son histoire du Canada. On s'attend à la prorogation du Parlement mardi ou mercredi.

H. E. T.

Entre les réponses, toutes variées, qui son excellence a faites aux adresses qui lui viennent de toutes parts, nous choisirons la suivante: plus développée que la plupart des autres, elle renferme en peu de mots une exposition nette et précise de la difficulté qui agite aujourd'hui le Canada:

"Les difficultés et les épreuves sont tous jours amplement compensées, lorsqu'on rencontre à la suite l'appui et l'encouragement que m'offre votre adresse. Je n'ignore pas les tentatives qui ont été faites pour engager les habitants du Haut-Canada à approuver les actes de violence qui ont été commis tout récemment dans cette cité, contre le représentant de la couronne et le parlement local, en leur représentant que la constitution actuelle, administrée avec impartialité, assujettit la population britannique à celle d'origine française.

En supposant même que cet allégué

sût vrai, et qu'on en pût inférer qu'il est désirable d'introduire quelque changement organique, les habitants intelligents de votre partie de la province ne consentiraient jamais à tel changement, si ce n'est par des moyens légaux et constitutionnels. Or consultons les faits:—la population française du Canada-Uni ne dépasse que quelque peu le tiers de la population entière. Le projet de représentation n'était évidemment pas dans l'intérêt de la population française. La chambre d'assemblée actuelle que l'on accuse d'être française en majeure partie, contient 7 membres d'origine britannique et 27 d'origine française. Soyez persuadés qu'à cet égard, la justice et la générosité conduisent toujours dans le sentier de la sagesse et d'une saine politique. Repoussez, autant que possible, les antipathies nationales. Ne refusez à personne pleine et entière jouissance des mêmes droits dont vous jouissez vous-mêmes, à cause de son origine; mais surtout que la race qui est plus forte par le nombre, ne montre aucune jalousie contre le plus faible.

Les hommes prendront alors place dans la carrière politique, non d'après des considérations d'origine, mais d'après leur principes politiques, tels que partisans ou adversaires du commerce libre, libéraux ou conservateurs; et tout en différenciant sur les questions politiques et d'administration, comme il arrive à tous les hommes libres de faire, ils n'en réuniront pas moins tous leurs efforts, comme Canadien, pour opérer le bien commun de la patrie."

Signé, ELGIN ET KINCARDINE.

TEMPÉRANCE

Du 27 avril au 8 mai, le Révérend Mr Chiniquy a enrôlé 7800 personnes sous la bannière de la tempérance.

NOUVELLES D'EUROPE

jusqu'au 12 mai.

ANGLETERRE. Le bill modifiant les lois de navigation a été adopté par 10 voix de majorité dans la chambre des Lords. Ce résultat donne une nouvelle force au ministère anglais.

IRLANDE. On pense que la sentence de transportation, portée contre M. M. Smith O'Brien et McManus, va être exécutée. Le bruit court que la poursuite contre M. Duffy est abandonnée.

L'Europe semble en proie à une confiance générale.

ALLEMAGNE. Des troubles sérieux ont eu lieu à Dresde où les insurgés ont l'avantage, à Leipsick où les troupes ont eu le dessus; à Breslau et à Coblentz.

AUTRICHE. L'Empire d'Autriche est menacé d'un démembrement par les succès contigus des Hongrois. Les Russes avancent en corps considérables contre les Hongrois, mais l'on croit qu'il faudra plus que les forces combinées de la Russie et de l'Autriche pour abattre cette insurrection nationale.

FRANCE. La rupture entre le président et Louis Bonaparte est complète, et les hostilités sont de leur pire.

ITALIE. L'expédition française d'Italie a été repoussée, et le capitaine Oudinot, parent du général, fait prisonnier. Les Français ont eu 180 tués et 400 blessés.

Le général a retiré en attendant des renforts qui lui ont été promis par le président. Le général français s'était mis en marche le 2 mai, de Civita-Vecchia.

Marrini a annoncé que le Général Oudinot avait répondu que le but de son expédition était 1o. de prévenir l'invasion autrichienne; 2o. de combattre le véritable sentiment du peuple; 3o. de chercher à opérer une parfaite réconciliation entre Pie IX et les Romains.

Le 27, l'armée constituante avait donné son adhésion à la résolution d'opposer l'entrée des français à Rome, et faisait des préparatifs de défense.

Des ordres ont été donnés de faire sauter plusieurs édifices publics à l'approche de l'ennemi du côté de la mer. La route de Civita-Vecchia à Rome et les rues étaient déjà garnies de barricades fortifiées de canons. La longue galerie couverte érigée par Alexandre VI, entre le château Saint-Ange et le Vatican, a été ruinée et les décombres ont servi de matériaux pour obstruer les différentes avenues de la ville.

Une députation composée de députés de différents centres d'action, protesta contre l'invasion et a informé le général Oudinot que Rome résisterait par la force à son entrée, et ferait sauter le Quirinal, le Vatican et Saint-Pierre qui étaient déjà minés à cet effet.

Le général y répondit que ses instructions étaient impératives, qu'il entrerait dans Rome par force, s'il n'y était pas reçu autrement.

Un correspondant du *Daily News* informe que tout combat était fini en dehors des murs. Le général Oudinot manqua d'être fait prisonnier le jeudi. Les journaux ne contiennent aucune information certaine de l'entrée des troupes françaises à Rome.

On ajoute que les Napolitains marchaient sur Rome, mais que les français l'occuperaient avant eux.

Le Général Oudinot envoya d'abord deux compagnies qui furent introduites dans Rome sans difficulté, et cer-

nées après qu'on eut fermé la porte. Entendant les coups de feu, il réussit à entrer à leur secours par une brèche et fut forcé de retirer avec ses compagnies jusqu'à S. Paul, ayant eu 800 hommes mis hors de combat, y compris 47 officiers.

Des lettres particulières annoncent que sur la nouvelle de l'approche des Napolitains, le triumvirat était entré en arrangement. Marrini paraît s'y être refusé; ce n'est pas un romain.

Le Président de la République Française a écrit au Général Oudinot, lui promettant des renforts s'il en a besoin pour venger l'honneur de la France. On dit que sa lettre a choqué le Ministère et la Chambre dont il paraît méconnaître l'autorité.

Rome est remplie de réfugiés de toutes les nations, auxquels le sort de cette capitale importe peu. Le projet de faire sauter les principaux édifices, tout diabolique qu'il soit, ne paraît pas improbable. Si les bandits osent l'exécuter, l'univers applaudira au châtiment exemplaire que les nations intervenantes devront exercer.

LA PROCESSION EN 1646

Sur la fin de mai se rencontra la feste du St. Sacrement. Le St. Sacrement fut exposé le jour de la feste et le dimanche jusques après vespres, et il y eut salut tous les jours de l'Octave.

Pour la procession, il fut arrêté que Mr. le Gouverneur nommeroit qui il lui plairoit pour porter le dais de sa part; que les deux marguilliers le porteroient aussi et un sauvage, que les années d'après, les marguilliers et le curé avoient à qui il le faudroit offrir de le porter, la disposition de trois bâtons leur étant laissée libre, et la disposition du 1er. à Mr. le Gouverneur. Ceux qui le portèrent cette année furent Mr. Trouquet de la part de Mr. le Gouverneur Mr. des Châtelets et Mr. Giffar marguilliers, et Noël Négabamat.

Quelqu'un ayant fait souvenir qu'il fallait garder l'ordre de l'honneur des métiers, notre frère Liégeois ayant mis pour fondement qu'il ne fallait point avoir égard du tout à l'honneur, mais que du reste ils s'accoutumassent par entre eux; quelqu'un d'eux ayant dit qu'il fallait donc que les pères menassent les enfans, les deux plus vieux marchèrent les premiers, savoir: Zacharie et Jean Guyon.

Deux clochettes marchaient devant, puis la bannière; celui qui la portait avait un chapeau de fleurs, la croix suivait portée par un jeune garçon de 20 ans en aube; à ses deux côtés deux enfans en surplis: suivaient les torches,

6 en nombre pour la 1re- fois ; on destina pour les porter les métiers du pays, savoir : charpentiers, maçons, matelots, taillandiers, brasseurs et boulangers, auxquels on envoya la veille des torches faites par notre industrie et de notre cire, et ils les accommodèrent de festons, et Jean Guyon, maçon, mit un écusson à la sienne où étoient les armes de son métier : marteau, compas et règle.

Après les torches suivaient 4 chantes laïques, puis Mr. de St Sauveur et Mr. Nicolet en surplis et étole; puis le P. Vimont et le P. Dendemare; puis 6 arges français et deux petits sauvages en leur habit; tous portaient des chandeliers ou des cierges, excepté les deux derniers qui portoient deux *compallur*. Après eux deux venaient deux de nos F. F. en surplis avec encensoirs fumants; puis sous le dais, aux deux costés du St. Sacrement, le P. Dreuillettes, faisant le diacre en dalmatique, et Mr. le Prieur sous-diacre en aube et étole. Notre F. Liégeois, en surplis, marchait le dernier derrière le St. Sacrement et faisait office de maître des cérémonies.

On sonna à la paroisse au sortir, et partout en arrivant et sortant; au reposoir du fort 3 coups de canon; en passant derrière Mr. Couillard il y eut une salve de mousquets et fusils. Item à l'hospital et de rechef au reposoir de Mr. Couillard on tira et fit une autre salve; item en repassant devant le fort, une autre salve de trois coups de canon. On sonna à la paroisse en passant sous une arcade du pont qui estoit ajustée; on fit aussi une salve aux Ursulines, et enfin, retournant à l'église, une autre salve de 3 coups de canon.

Mr. de St. Sauveur entretint fort bien le chant; au reposoir on tascha de faire chanter à deux enfans quelques articles des litanies du nom de Jésus, 5 ou 6, mais il fallut que Mr. le Prieur les aidât; puis on chanta *Tantum ergo*, ou *Ecce panis &c. &c.* encensement et bénédiction. Aux maisons religieuses le mêmes; le tout alla bien comme cela; les religieuses chantèrent au lieu des enfans.

(1661) A la procession le tout se fit comme l'an passé; mais arrivé qu'on fut au reposoir du fort, Mr. l'Evêque ayant témoigné auparavant qu'il passerait outre si les soldats ne se tenaient déceimment à l'arrivée du St. Sacrement, ne s'étant pour lors déclaré d'avantage, Mr. le gouverneur ayant acquiescé à ce point, Mr. l'Evêque y étant arrivé ne se contenta

pas de cela, et sur le refus que les soldats firent de se mettre à genoux, il envoya dire à Mr. le Gouverneur, qui par incommodité de sa santé ne se trouvait pas à la procession et était au fort, que si les soldats ne se mettoient à genoux, il passeroit outre. La réponse ayant été que les soldats étaient en leur devoir étant debout, Mr. l'Evêque passa outre et n'apporta point le St. Sacrement au reposoir; *hinc magnum loquendi utriusque argumentum*; ce qui parut pe plus certain par le rapport de quelqu'un digne de foi (St. André, de Montréal) est qu'en semblable rencontre les soldats mettent un genou en terre sans se découvrir, et hoc se vidisse propriis oculis a paucis annis diebet ille et tamen firmavit, c'est de quoi il eut fallu s'éclaircir auparavant et en convenir.

Mr. le Rédacteur,

Je suis certain que les lecteurs de l'Abeille aimeront à savoir quel fut l'inventeur du jeu d'échecs et qu'ils liront avec plaisir le trait suivant: veuillez donc l'insérer dans vos colonnes. —

On attribue aux Hindous l'invention des échecs. Voici comment on en raconte l'origine. Un jeune prince indien, qui d'abord avait donné de belles espérances, s'était laissé séduire par les basses flatteries de ses courtisans; et après avoir éloigné de sa cour les gens vertueux, il exerçait une tyrannie insupportable sur ses sujets et plongeait le peuple dans la plus profonde misère. Un brahm, nommé Nassir, touché des malheurs de sa patrie, inventa le jeu d'échecs, pour faire voir figurément au prince combien son salut dépend de celui de ses sujets et comme ils contribuent au soutien du trône. Le prince ayant entendu parler du jeu fit venir Nassir, qui lui en expliqua les règles.

Le roi fut si charmé du jeu et de l'allégorie qu'il devint dès lors plus juste et plus humain; pénétré de reconnaissance, il laissa à Nassir le choix d'une récompense. Alors l'ingénieur brahm demanda qu'on lui donnât un grain de blé pour la première case de l'échiquier, deux pour la seconde, quatre pour la troisième, en multipliant pour chaque case le nombre des grains de la précédente par lui-même, jusqu'à la soixante-quatrième. Le roi se mit à sourire de la médiocrité apparente de cette demande, cependant ses trésoriers trouvèrent par leurs calculs, que ni les trésors, ni les vastes états du roi ne pouvaient suffire pour la payer.

Quelques savants ayant vérifié le calcul des Indiens, ont trouvé que la quantité de blé demandée par Nassir surpassait huit-cents fois la moisson annuelle

sur toute la terre en admettant que la France, qui produit tous les ans environ deux cents vingt millions de boisseaux, forme la deux-centième partie de la terre et que les autres pays, l'un portant l'autre, fassent une récolte aussi abondante.

C. A. L.

ANECDOTE.

Un grand Seigneur étant venu visiter l'Arioste, poète italien célèbre, parut surpris de son logement plus que modeste. — "Quoi! vous ici, lui dit-il, vous qui avez bâti le palais d'Alsine?" — Monseigneur, lui répondit le poète, il est plus facile d'assembler des paroles que des pierres."

Ephémérides.

1 Juin. — Conseil spécial dissous 1838. Le thermomètre marque 91 degrés à l'ombre, à Québec, 1831.

2. — Arrivée des Jésuites en Canada, 1612. Arrivée à Québec du premier récollet, le P. Jean Dolbeau, 1615. Mort de Joséphine, 1814.

3. — On commence l'église des récollets, la première en Canada, au lieu de l'Hôpital-Général, 1620.

4. — Décès de Monseigneur d'Esghs, huitième évêque du Canada, 1738.

Naissance de George III, 1738. La Nouvelle-Ecosse aux Anglais, 1755.

5. — L'intendant Bégon pose la 1ère pierre des fortifications du Cap-Diamant, 1720.

6. — Le prince Léopold élu roi de Belgique, 1831.

7. — Grande chute de neige à Québec; le thermomètre à la congélation, 1819.

ÉPIGRAMME.

Ci-dessous, git un bon seigneur,
Qui, de son vivant, nous apprit
Qu'un homme peut vivre sans cœur,
Et mourir sans rendre l'esprit.

Le mot du logographe imprimé dans le No. 33 de l'Abeille est cuirasse, l'u servant aussi pour v et l'i pour j.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille, et les externes, chez M. Adolphe Legaré.

Le Rédacteur est Dominique Racine.